

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

## COMMUNE DE CONDRIEU

### DECISION 2023-41

#### TARIFICATION SORTIE CINEMA ALSH – VACANCES DE NOEL

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que pour couvrir financièrement la sortie cinéma organisée par l'ALSH lors des vacances scolaires de Noël, il convient de procéder à la mise en place d'un tarif exceptionnel ;

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : De fixer le tarif par enfant à un montant de 4,00 € pour la sortie cinéma ;

Article 2 : De prévoir que le produit du spectacle sera encaissé par la régie du Pôle enfance-jeunesse.

Condrieu, le 16 novembre 2023,

Le Maire,  
Philippe MARION



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

**Délais et voies de recours** : la légalité de la décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.